

Assemblée Générale de la CCI Ille-et-Vilaine du 14 novembre 2022

Délibération N° 22

Objet : Révision générale des tarifs CCI Ille-et-Vilaine

Exposé des motifs :

La hausse généralisée de l'ensemble des charges (énergie, matières premières...) impacte de façon notable le budget de la CCI. Aussi, dans le cadre de l'élaboration des budgets 2023, la CCI Ille-et-Vilaine souhaite augmenter l'ensemble de ses tarifs de 3.5 %.

Cette augmentation s'applique à tous les tarifs, à l'exclusion :

- des tarifs votés par CCI France (CFE, entrepreneuriat par exemple)
- du tarif des prestations accessibilité qui reste inchangé
- des grilles tarifs produits qui font l'objet de leur propre délibération: formalités internationales, vente de fichier, tarif/jour des prestations, prestation « mobiliser les aides publiques »

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'adopter cette nouvelle gamme tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2023.

Avis de la Commission :

Avis favorable de la Commission réunie le 17/10/2022

Avis du Bureau :

Avis favorable du Bureau réuni le 17/10/2022

Délibération soumise au vote :

Quorum : 31
Exprimés : 31
Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 31

Le Secrétaire,



Jean-François Esnée

Cachet



CCI ILLE-ET-VILAINE

Direction Générale
2, Avenue de la Préfecture
CS 64204
35042 RENNES CEDEX
Tél. : 02 99 33 66 66

Le Président,



Jean-Philippe Crocq